

Privilège—M. Lawrence

échéant, les mesures qui s'imposent pour corriger toute façon de procéder qui laisserait à désirer et essayer de la rendre plus efficace.

● (1542)

Je ne sais si c'est rassurant ou pas. Je l'accepte dans l'esprit où cela a été écrit mais ne suis guère plus avancé.

L'attitude du gouvernement à l'égard de nos droits civiques et à l'égard des inquiétudes des députés et de l'homme de la rue laisse beaucoup à désirer. Le 7 février 1977, j'ai posé une question au premier ministre (M. Trudeau) à ce sujet. Comme il est inscrit au compte rendu du hansard à la page 2777, voici ce qu'il a répondu:

Monsieur l'Orateur, pour ma part, en tant que Canadien, je n'admettrai pas que l'on dise que nous jouissons de droits moins étendus que ceux des Américains. Peut-être ces derniers abusent-ils plus souvent; ce serait la raison pour laquelle il a été nécessaire d'y prendre des mesures correctives. Je ne pense pas que l'on soupçonne la Gendarmerie royale de se conduire comme le FBI.

Voilà qui était insulter gratuitement la Gendarmerie royale ainsi que le FBI, deux excellentes forces de police. Pourquoi une réponse aussi nébuleuse? Depuis lors, cette déclaration du premier ministre, comme tant d'autres tout au long de son mandat, n'a pas vraiment tenu devant la réalité. Nous constatons en fait que la GRC a recruté du personnel du FBI pour venir travailler au Canada, comme M. Hart. Je n'y vois pas d'inconvénient. La seule chose que je trouve à y redire, c'est la manière dont il a été traité, et dont on l'a délibérément empêché de venir témoigner, jusqu'ici tout au moins, devant la Commission McDonald.

J'aimerais montrer le contraste entre ce que nous voyons ici et ce qui se passe aux États-Unis. Dans un numéro récent du *Globe and Mail*, voici ce qu'on a pu lire:

Qui prétend que le système canadien est supérieur au système américain?

Aux États-Unis, le gouvernement donne \$1,000 aux citoyens qui ont eu leur courrier intercepté par la CIA.

Quel moyen magnifique de stimuler l'économie, si nous savions seulement combien de Canadiens ont eu ainsi leur courrier intercepté!

M. Lawrence: Cela coûterait trop cher.

M. MacKay: C'est pourtant vrai. L'article poursuit ainsi:

Au Canada, les victimes des inspections du courrier par la GRC obtiennent moins que rien. Le gouvernement n'a d'ailleurs pas encore divulgué les noms de ses victimes.

Comme je l'ai souligné dans mon intervention de la semaine dernière, on a certainement cherché délibérément ces dernières années, et d'une manière très raffinée, à intercepter le courrier du public dans presque toutes les grandes villes du pays, les services de sécurité ayant reçu toute autorité pour le faire d'en haut lieu. Dans bien des cas si tous ces abus étaient connus des Canadiens, ils auraient les cheveux qui se dresseraient sur la tête.

Et plus loin:

Récemment, une cour d'appel fédérale confirmait une décision condamnant le gouvernement américain à indemniser trois personnes surveillées par la CIA.

S'appuyant sur cette décision, l'avocat Melvin Wulf réclame maintenant à l'État la même indemnité de \$1,000 pour les «dizaines de milliers» d'autres qui ont eu leur courrier ouvert.

Il est incroyable qu'il y a quelques mois, encore, l'ex-ministre des Postes, l'actuel solliciteur général (M. Blais), nous ait solennellement assurés à la Chambre qu'il n'y avait pas d'ouverture de courrier, imitant en cela un de ses prédécesseurs qui avait donné la même assurance au député de Northumberland-Durham. Je ne veux pas dire que le solliciteur général ait délibérément induit qui que ce soit en erreur. Mais c'était bien

[M. MacKay.]

là l'écran de fumée qu'on a utilisé pendant des années pour tromper le peuple et le Parlement, pour une raison ou pour une autre, à propos de l'ouverture du courrier.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement. Je regrette l'absence du solliciteur général parce que je voulais lui poser une question. J'aimerais faire la lumière sur la surveillance exercée par la GRC sur le Parti Québécois ces dernières années. Personne, j'imagine, n'est d'accord avec le Parti Québécois sur ses buts politiques. Mais on ne peut nier que ce soit un parti régulièrement élu. Nous ne sommes pas en Iran, nous ne sommes pas dans un pays où la dissidence politique est réprimée. Du moins, je l'espère. Nous en avons même reçu l'assurance dans la lettre que le premier ministre adressait au chef de l'opposition (M. Clark) l'an dernier. Voici ce que porte cette lettre en page 4.

Il n'y a pas une personne au Canada qui soit à l'abri de l'observation, de la surveillance ou de la détection lorsqu'il est établi qu'elle se livre ou s'est livrée à des activités qualifiées «subversives» par la loi sur les secrets officiels.

A première vue, je suis convaincu que personne ne peut trouver à redire à cela. Nous reconnaissons que les ennemis du pays, qui enfreignent la loi, ne devraient pas être à l'abri de la surveillance ou du châtement pour la seule raison qu'ils font partie d'un organisme, ou parce qu'il se trouve qu'ils font partie de la Chambre des communes, du Sénat ou de toute autre institution. Je veux me montrer équitable, et si j'ai tort, j'aimerais que les députés me reprennent.

Selon ce que j'ai lu dans le hansard et ce que je me rappelle des déclarations des différents ministériels, j'ai l'impression qu'en ce qui concerne le service de sécurité et le gouvernement, le Parti Québécois n'a jamais été châtié comme tel. On s'est peut-être inquiété, au cours des années 60, des éléments terroristes qui s'y rattachaient ou s'y infiltraient. Le premier ministre a déclaré que c'était un parti tout à fait acceptable; qu'il avait été démocratiquement élu, et le reste. En fait, le 31 octobre 1977, le solliciteur général de l'époque a déclaré ce qui suit:

Aucun parti politique à caractère démocratique, de quelque nuance qu'il soit, ne devrait faire l'objet d'une surveillance systématique de la part de la GRC. Cela, le premier ministre l'a dit clairement à maintes reprises à la Chambre.

Il répondait alors à une question que lui avait posée le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Il a ajouté:

Quant à l'autre partie de la question, qui semble susciter une certaine confusion, le premier ministre fait allusion de toute évidence au fait que cette question de rubans d'ordinateur sur lesquels figuraient les listes des membres du Parti Québécois a été portée à son attention à la fin ou au début de la semaine dernière. Je pense que les faits sont aussi simples que cela et toute confusion qui pourrait naître à ce sujet ne serait de nouveau qu'un problème d'interprétation de la part du lecteur.

Le chef du Nouveau parti démocratique s'inquiétait alors, et avec raison, du processus démocratique et se demandait si l'on exerçait des pressions indues sur le Parti Québécois par rapport à ses activités politiques légitimes.

Personnellement, je n'ai pas le temps de m'occuper du Parti Québécois mais j'aimerais présenter quelques renseignements qui pourraient être utiles, s'ils ne sont pas déjà connus. Ils ne concorderont peut-être pas, à certains égards, avec l'idée que d'autres députés et moi-même nous sommes faite de la manière dont on a traité les sympathisants péquistes. Certains députés savent peut-être qu'il existe un dossier MC-83. Les personnes bien informées reconnaîtront là le code d'un dossier très secret de la GRC. Il se peut qu'une partie de son contenu ait été divulguée à la presse. Je l'ignore mais j'ai toutes les